

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le seize décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 10 décembre.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°5 : 30

Du point n°6 au point n°10 : 31

Du point n°11 au point n°40 : 32

A partir du point n°41 : 33

**Nombre de pouvoirs :**

Du point n°1 au point n°10 : 6

Du point n°11 au point n°40 : 7

A partir du point n°41 : 6

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°5 : 36

Du point n°6 au point n°10 : 37

A partir du point n°11 : 39

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11), M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël (à partir du point n°41), Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (à partir du point n°6).

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe

Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°11)

Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEELE Philippe

M.DUYCK Joël, pouvoir donné à Mme BEURAERT Martine (jusqu'au point n°40)

M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

M.VANECCLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé

***Absents :***

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°10)

Mme DEBAISIEUX Nathalie (jusqu'au point n°10)

M.DUYCK Joël (jusqu'au point n°40)

M.FICHEUX Bruno

M.GLORIANST Stéphane

M.PARENT Michael

Mme VILLE Augustine (jusqu'au point n°5)

***Secrétaire de séance :*** M.PRUVOST Philippe

**Délibération n°2025D212 – Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Délibération annuelle autorisant le recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité.**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu’en prévision de l’ouverture de la base nautique, de l’animation de manifestations sur le territoire ou de tout autre besoin ponctuel, il est nécessaire de renforcer les services pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026,

Considérant qu’il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d’agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d’activité en application de l’article L.332-23-2° du code précité,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l’article L.332-23-2° du code précité.
- A ce titre, seront créés :
  - ♦ Au maximum 25 emplois à temps complet ou non complet en fonction des besoins des services, dans le grade d’adjoint d’animation pour exercer les fonctions d’animateur ;
  - ♦ Au maximum 5 emplois à temps complet ou non complet en fonction des besoins du service, dans le grade d’adjoint administratif pour exercer les fonctions d’agent administratif polyvalent ;
  - ♦ Au maximum 5 emplois à temps complet ou non complet en fonction des besoins du service, dans le grade d’adjoint technique pour exercer les fonctions d’agent technique polyvalent ;

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l’indice terminal du grade de référence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l’unanimité (36 voix) la proposition ci-dessus.**

A La Gorgue le 16 décembre 2025,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe PRUVOST

Jacques HURLUS

